

ARRÊTÉ N° 25-199 PORTANT RÉORGANISATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2,*
- Vu le décret n° 2025-143 du 17 février 2025 relatif à l'approbation de la modification des statuts de CY Cergy Paris Université et constituant l'établissement sous la forme d'un grand établissement,*
- Vu l'élection de Monsieur Laurent GATINEAU en tant que président de CY Cergy Paris Université en date du 11 avril 2025,*
- Vu l'avis du Comité Social d'Administration (CSA) rendu le 20 juin 2025,*

Considérant que le président de l'établissement exerce, au nom de l'établissement, les compétences de gestion et d'administration,

Considérant le souhait de redéployer les fonctions internationales de l'établissement,

Considérant que cette orientation conduit à réorganiser les trois directions générales adjointes :

- *pilotage, affaires juridiques et amélioration continue,*
- *formation,*
- *recherche,*

Considérant que, pour la bonne marche du service, il est opportun pour le président, d'arrêter cette organisation,

LE PRÉSIDENT DE CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ

ARRÊTE

Article 1 : Périmètre

Sous l'autorité hiérarchique du directeur général des services et sous l'autorité fonctionnelle du premier vice-président et des vice-présidents délégués respectivement à la formation, la recherche, et aux relations internationales et partenariats stratégiques, les directions générales adjointes sont ainsi composées :

- La DGA Pilotage est intitulée « Stratégie et pilotage » et comporte les services suivants :
 - o Direction des affaires juridiques et institutionnelles (missions inchangées) ;
 - o Direction du traitement et de l'analyse de la donnée (missions inchangées) ;
 - o Mission qualité et amélioration continue (missions inchangées) ;
 - o Direction du projet d'établissement et des partenariats stratégiques et internationaux ;
comprenant les missions suivantes :
 - Alliances et partenariats stratégiques
 - Conventions internationales
 - Coordination de la représentation internationale

Cette direction est chargée d'assister l'exécutif dans l'élaboration des documents stratégiques de l'établissement (contrat quinquennal, contrat de site, contrat d'objectif, de moyens et de performance, projet d'établissement, projet d'administration, rapport d'activité).

Elle a également pour missions, en lien avec les écoles magistrales et doctorales ou les composantes et les services centraux, de développer, conforter, organiser et animer les partenariats stratégiques, avec d'autres universités françaises (L'Initiative, Université de Pau et des Pays de l'Adour, universités partenaires en Ile-de-France), avec des organismes nationaux de recherche, au sein de l'alliance EUTOPIA et suivant un axe Europe-Afrique-Asie.

Elle apporte une expertise aux projets de conventions internationales envisagées par l'exécutif, les

écoles magistrales et doctorales ou les composantes. Elle coordonne l'accueil, à l'échelle centrale ou des composantes, de l'accueil des délégations étrangères et la participation de l'établissement aux événements et salons internationaux.

- La DGA Formation comporte les services suivants :
 - o Direction Orientation et career center (missions inchangées) ;
 - o Direction des bibliothèques et de la maison des langues (missions inchangées) ;
 - o Direction des études, comprenant les services suivants (missions inchangées) :
 - Pilotage de l'offre de formation
 - Pilotage APOGEE
 - Scolarité générale
 - o Direction de la formation professionnelle et de l'apprentissage (missions inchangées) ;
 - o Direction des formations internationales et des mobilités ;

Cette direction est chargée d'assister l'exécutif, les écoles magistrales et doctorales ou les composantes dans la coordination du développement des dispositifs de formation à l'international, des relations partenariales spécifiques associées et des partenariats pour les mobilités étudiantes à l'étranger. Elle assiste également les écoles magistrales et doctorales ou les composantes pour l'organisation et la gestion de ces mobilités, et pour l'aide, le cas échéant financière, et le suivi dont les étudiants et élèves peuvent bénéficier.

La direction des formations internationales et des mobilités est responsable de l'offre de micro-certifications à l'international et supervise les dispositifs de formation ou associés aux enjeux stratégiques de la réussite étudiante, notamment dans le cadre des projets ERASMUS.

Elle veille à la qualité de l'accueil des étudiants étrangers.

- o Centre d'appui à la pédagogie et aux innovations, incluant les activités suivantes :
 - Service de diversification pédagogique
 - *Faclabs*
 - PEPITE CY entreprendre

Enfin, la DGA Formation soutient le fonctionnement de l'école universitaire du premier cycle (CY Sup) et en assure la coordination avec l'action des directions et services.

- La DGA Recherche comporte les services suivants :
 - o Direction du développement scientifique international ;
 - o Service du pilotage institutionnel de la recherche ;
 - o Service des projets et des partenariats de recherche ;
 - o Service du collège doctoral et post-doctoral ;
 - o Service sciences et société ;

Elle soutient le fonctionnement de CY Transfer (pôle universitaire d'innovation), de la maison de la recherche Annie ERNAUX, de l'école universitaire de recherche et de l'institut d'études avancées, et coordonne leur action avec celle des directions et services.

La direction générale adjointe internationalisation est supprimée. Ses personnels sont affectés aux trois directions générales adjointes susvisées.

La direction de la coopération internationale est supprimée. Ses missions et ses personnels sont répartis entre la direction du projet d'établissement et des partenariats stratégiques et internationaux et la direction des formations internationales et des mobilités.

La direction Europe (équipe projet EUTOPIA) est transformée en mission des Alliances et des partenariats stratégiques et en mission de la coordination de la représentation internationale.

L'équipe projet ERASMUS rejoint, au sein de la DGA Recherche, le service des projets et partenariats de recherche.

Article 2 : Durée

Le présent arrêté entre en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2025.

Article 3 : Publicité

Le présent arrêté fait l'objet d'une publication sur le site internet de l'université, après transmission au recteur de la région académique d'Ile-de-France, chancelier des universités.

Article 4 : Exécution

Le directeur général des services de CY Cergy Paris Université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Cergy, le 1^{er} juillet 2025

Le président de CY Cergy Paris Université

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Gatineau', written in a cursive style.

Laurent GATINEAU

Transmis au rectorat le : 4 juillet 2025

Publié le : 4 juillet 2025

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.